

Précisions sur les modalités d'évaluation



Inspection de l'Enseignement Agricole

**Diplôme:
BTSA DATR**

**Epreuve : E7 « EPREUVE INTEGRATIVE A CARACTERE
TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »**

Définition de l'épreuve E7

(référence : Arrêté 15 Juin 2012 et Note de service DGER/SDESR/N2012-2091 du 13 juillet 2012)

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Ecrit	6	4 heures
E7 Partie 2	Oral	6	45 min
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un coefficient 12. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser des réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer la capacité suivante :

C10-Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement et animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle :

- S'intégrer dans une structure et en analyser le fonctionnement
- Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles
- Interagir en situation professionnelle
- Répondre à une commande professionnelle

Pour information, cette capacité est, entre autre, acquise dans le cadre **du module de formation professionnelle M61, des séquences en milieu professionnel et des activités pluridisciplinaires.**

L'épreuve E7 comprend deux situations d'évaluation : l'une est un écrit (partie 1 de l'épreuve), l'autre est un oral (partie 2 de l'épreuve).

PREMIERE SITUATION D'EVALUATION : Ecrit – 4h (coefficient 6)

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition de la capacité « répondre à une commande professionnelle ».

Nature de la situation d'évaluation

Cette partie de l'épreuve est un écrit avec documents, d'une durée de 4 heures comprenant le temps de lecture. Il s'agit d'une étude de cas s'appuyant sur des documents fournis par le jury, relatifs à la conception de projet.

Déroulement de l'épreuve

A partir d'une situation concrète construite à l'aide de données réelles simplifiées (économiques, commerciales, sociales, historiques, géographiques, politiques, culturelles, juridiques...), le candidat doit montrer qu'il est capable d'analyser la situation proposée, d'élaborer, d'explicitier, de prendre position et de justifier un projet de services dans un territoire rural.

Il doit montrer également sa capacité à prendre du recul et à exercer son esprit critique.

Evaluation de l'épreuve

Elle est assurée par deux enseignants choisis parmi les trois disciplines suivantes : sciences économiques, sociales et de gestion, histoire-géographie et éducation socioculturelle.

DEUXIEME SITUATION D'EVALUATION : Oral – 45 min maximum (coefficient 6)

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition des capacités « s'intégrer dans une structure et en analyser le fonctionnement », « prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles » et « interagir en situation professionnelle ».

Nature de la situation d'évaluation

Elle s'appuie sur des situations professionnelles vécues (SPV) au cours des périodes de stages. Ces SPV sont établies en référence aux quatorze situations professionnelles significatives (SPS) figurant dans le référentiel professionnel.

Les SPV doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors des périodes de stages en milieu professionnel (M61).

L'objectif est d'évaluer la démarche mise en œuvre par l'apprenant et les capacités mobilisées dans le cadre de deux SPV au cours des périodes de stage. Une SPV, **au moins**, sera en relation avec la mission principale du stage principal (M61).

Déroulement de l'épreuve

L'entretien avec le jury prend appui sur une note de synthèse réalisée par le candidat et envoyée au préalable à l'enseignant membre du jury. Cette note de 5 pages maximum doit comporter les éléments suivants :

- **Le contexte** permettant de comprendre la mission confiée
- **La mission confiée** à l'étudiant dans le cadre du projet dans lequel elle s'inscrit
- **L'action conduite** dans le cadre de cette mission
- **Les 2 SPV** présentées à l'oral

La qualité de la note de synthèse est prise en compte dans l'évaluation globale. La note de synthèse est obligatoire.

La soutenance orale dure 45 minutes et comprend :

- 15 minutes maximum de présentation des deux SPV

Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout support à sa convenance dans la mesure où il est capable de le mettre en œuvre par lui-même

- 30 minutes maximum d'entretien avec le jury.

Evaluation de l'épreuve

L'évaluation est assurée par un enseignant choisi parmi les trois disciplines suivantes : sciences économiques, sociales et de gestion (SESG), histoire-géographie et éducation socioculturelle (ESC) et un professionnel.

L'évaluation de cette épreuve se fait conformément à la grille nationale critériée fournie en annexe 6 (de la NS du 13 juillet 2012).

Précisions sur l'épreuve E7-1

Cette épreuve est une étude de cas. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'un projet à venir.

Elle doit favoriser une forme de prise de position au travers l'argumentation, la créativité, la précision de l'analyse ... Le but n'est de ne pas retomber dans les travers de l'ET2 qui nivelait les résultats par un questionnement trop guidé.

Elle doit permettre aux évaluateurs d'évaluer la pertinence des propositions du candidat. Pour cela la grille de correction doit donner des orientations précises de correction sans induire de réponses.

Le sujet présente avec précision le contexte et la mission.

L'architecture type est :

1- Dégager ce qui justifie le projet dans les éléments du contexte à votre disposition

Discernement (ou, au moins, repérage...)

2- Critiquer tout ou partie de la méthode utilisée (cas 1) ou présenter la méthode à mettre en œuvre (cas 2).

Dans les deux cas les éléments retenus doivent être argumentés.

Argumentation (ou, au moins, justification...)

3- Perspectives données : remédiations, développement, pérennisation ...

Créativité (ou, au moins, prise de recul...)

Exemple de critères à retenir dans la grille de correction :

L'emploi d'un vocabulaire professionnel et spécifique

Des arguments pertinents et recevables

De l'analyse

De l'originalité, de la créativité,

...

Précisions sur l'épreuve E7-2 Indicateurs proposés

Capacité	Sous-capacité	Critères	Indicateurs	Barème
Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement, animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle	S'intégrer dans une organisation et en analyser le fonctionnement	Analyse de l'organisation dans son environnement	Présentation : organisation, territoire, environnements	/6
		Analyse de la mission confiée dans le cadre d'un projet au regard des activités réalisées	Articulation activités / mission / structure / projet / environnement	
	Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles	Justification du choix de la situation professionnelle vécue par le candidat	2 SPV présentées à l'oral et justifiées Présence de critères de choix Pertinence en relation avec le contexte	/9
		Analyser des responsabilités et des initiatives relatées au travers des expériences exposées	Description des responsabilités et initiatives Présentation du résultat de son action Bilan tiré Analyse critique des outils et méthodes utilisés	
		Auto-évaluation des compétences acquises et projection dans un parcours professionnel	Identification des S, SF, SE acquis Enseignements tirés (compétences acquises, en cours d'acquisition ou non acquises) dans une perspective professionnelle	
	Interagir en situation professionnelle	Qualité de l'expression et de l'argumentation	Utilisation d'un vocabulaire professionnel Réactivité Conviction	/5
		Qualité des supports	Note de synthèse et supports utilisés pendant l'oral Pertinence des supports	
				TOTAL

Remarques :

- La grille ne peut être renseignée que lorsque toutes les étapes (écrit, présentation orale, questionnement) sont terminées. La note attribuée à une sous-capacité ne peut l'être qu'au terme de ce processus.
- Les critères sont interdépendants, il faut en avoir une vision large et ne pas perdre de vue que la note renvoie à la sous-capacité.
- L'épreuve ne vise pas à vérifier la maîtrise des connaissances mais des capacités
- La prise d'initiative ne s'évalue pas seulement au travers de la prise effective d'initiative mais peut aussi s'évaluer dans le questionnement, en particulier dans les cas où le candidat n'a pas eu la possibilité de prendre des initiatives,
- L'écrit ne donne pas lieu à une note en tant que telle, mais constitue un élément permettant d'apprécier l'atteinte ou non des capacités